



RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Sommaire

Introduction	p.3
Présentation de la C.C.4.R	p.4
Ses compétences statutaires	p.6
↳ Compétences obligatoires	
↳ Compétences optionnelles retenues	
↳ Compétences facultatives retenues	
Révision statutaire : Un projet de territoire	p.9
Son fonctionnement	p.10
Ses moyens	p.15
Ses réalisations : Ça s'est passé en 2014	p.20

INTRODUCTION

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale

PRESENTATION

La Communauté de Communes des Quatre Rivières créée en 1993 comptait à l'origine 6 communes : Contamine sur Arve, Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Peillonnex et Viuz-en-Sallaz.

En 2006, la commune de Contamines sur Arve a quitté notre Communauté de Communes et a rejoint la Communauté de Communes de FAUCIGNY GLIERES.

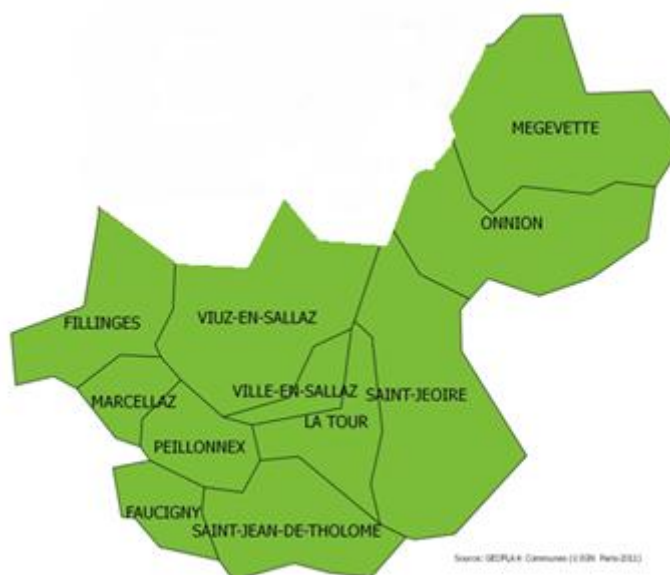
Depuis le 1^{er} janvier 2010, la CC4R s'est élargie en accueillant 6 nouvelles communes en son sein : La Tour, Mégevette, Onnion, St Jеоire, St-Jean de Tholome et Ville-en-Sallaz.

Cet élargissement marque une volonté conjointe de créer une véritable identité de territoire et un projet conjoint aux 11 communes.

Aujourd'hui, la CC4R est composée des communes de :

- ↗ Faucigny
- ↗ Fillinges
- ↗ La Tour
- ↗ Marcellaz
- ↗ Megevette
- ↗ Onnion
- ↗ Peillonnex
- ↗ Saint Jean de Tholome
- ↗ Saint Jеоire
- ↗ Ville-en-Sallaz
- ↗ Viuz-en-Sallaz

Ce territoire compte 18 389 habitants pour une surface de 135 km².



Population des communes de la CC4R (au 1^{er} janvier 2015)

Communes	Population	Habitants
♦Faucigny	530	Faucignerands
♦Fillinges	3 322	Fillingeois
♦La Tour	1 252	Tourinois
♦Marcellaz	894	Marcellanais
♦Megevette	564	Mégevans
♦Onnion	1 270	Onnionais
♦Peillonex	1 447	Peillonexoïs
♦St Jean de Tholome	918	Tholoméens
♦St Jeoire en Faucigny	3 330	St Jeoiriens
♦Ville-En-Sallaz	799	Villageois
♦Viuz-En-Sallaz	4 063	Viuziens

*Source : Recensement de la population 2012 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2014
Population totale : population municipale +population comptée à part*

La communauté de communes des Quatre Rivières a pour objet d'associer toutes ces communes au sein d'un espace de solidarité pour aboutir à un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

LES COMPETENCES DE LA CC4R

Outre les compétences obligatoires, les communes ont choisi de mettre en commun des compétences optionnelles et facultatives afin de mutualiser plusieurs actions sur le territoire. En 2013, les compétences de la CC4R sont les suivantes :

Compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace communautaire :

- ✓ Elaboration, approbation, révision et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) avec les autres collectivités ou EPCI membres du Syndicat Mixte SCOT des Trois Vallées,
- ✓ Instruction des Autorisations D'occupation des Sols (ADS) et mise à disposition des habitants d'un service chargé d'exercer une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement – Service Architecte Conseil,
- ✓ Etudes et contrats structurants d'aménagement du territoire : Diagnostic, définition du contenu, mise en œuvre, animation et gestion du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) en convention avec l'ARC – Syndicat Mixte,
- ✓ Organisation des services de transports publics de voyageurs, y compris les transports scolaires à travers une participation à un Syndicat Mixte couvrant l'ensemble du périmètre du PTU,

Développement économique intéressant la communauté:

- ✓ Action de promotion, de prospection dans le domaine économique, aide à l'implantation d'entreprises
- ✓ Etude, mise en place et gestion d'un Fonds d'Intervention pour les Services, Artisanat et le Commerce de proximité sur l'ensemble du territoire de la Communauté (FISAC intercommunal),
- ✓ Création et réalisation de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire sur la base des acquisitions foncières correspondantes,
- ✓ Gestion de l'Immeuble des Quatre Rivières situé à Viuz en Sallaz suite à sa réhabilitation et sa transformation partielle en locaux à usage de musée et de locaux commerciaux.
- ✓ Equipement et raccordement aux réseaux TIC (Technique Information et Communication) des zones industrielles et Bâtiments publics.

Compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement : Défense et protection de l'espace, défense et protection des sites naturels ou remarquables, défense, protection et aménagement des plans d'eau et cours d'eau notamment à travers les actions

contractuelles relatives à la gestion et l'aménagement de ces derniers telles que les contrats de rivières (GIFFRE/RISSE et MENOGE/FORON) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE BASSIN VERSANT DE L'ARVE)

Politique du logement et du cadre de vie :

- ✓ Mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire

Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs et d'enseignement :

- ✓ Recherche de terrains en vue de la construction d'un collège d'enseignement secondaire du premier degré et des équipements sportifs conséquents.
- ✓ Gestion du site du château de FAUCIGNY.
- ✓ Mise à disposition de locaux pour l'accueil de l'Association PAYSALP et de la Maison de la Mémoire.

Actions sociales d'intérêt communautaire :

- ✓ Etudes, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, hors infrastructure routière. Pour l'exercice de cette compétence, la CC4R adhère au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse/Bonneville.
- ✓ Création et animation d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite,
- ✓ Actions en direction de l'enfance et la jeunesse dans le cadre des politiques contractuelles : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)/Point Information Jeunesse (PIJ)/Lieu d'Accueil Parent Enfant (LAEP)/MJCI,
- ✓ Convention d'objectifs avec l'ADMR de St Jeoire pour contribuer au financement de la mise en place d'un service d'aide à la personne,
- ✓ Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, Conseil Général...) pour une action de prévention et de développement social, notamment la gestion d'une épicerie sociale d'intérêt communautaire.

Pour l'exercice de ces compétences, la CC4R conduit toutes politiques contractuelles, notamment avec la CAF (Contrat Enfance-Jeunesse, ...)

Compétences facultatives :

Actions culturelles d'intérêt communautaire :

- ✓ Développement de la lecture publique et mise en réseau des bibliothèques communales : informatisation, animation du réseau, création d'un fond d'ouvrages communautaires, mise en œuvre d'une programmation, actions de formation des acteurs du réseau, adhésion à Genevois Biblio et Savoie Biblio,

- ✓ Développement de l'enseignement musical dans les écoles et sur le territoire en favorisant les actions des écoles de musique présentes sur le territoire,
- ✓ Acquisition et gestion d'équipements événementiels mobiles destinés à l'ensemble des communes (scènes, chapiteaux...),
- ✓ Convention d'objectifs avec l'association PAYSALP pour la mise en œuvre d'une politique patrimoniale et culturelle intéressant le territoire de la CC4R,
- ✓ Convention d'objectifs avec l'association MJCI « Les Clarines » pour la mise en œuvre d'une politique d'animation culturelle et d'éducation populaire intéressant le territoire de la CC4R,
- ✓ Convention d'objectifs avec les associations participant de manière générale ou à l'occasion d'un événement spécifique à la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire

Politique de développement touristique d'intérêt communautaire

- ✓ Réalisation d'études, aménagements, gestion, balisages et entretien d'itinéraires et de sentiers permettant la création d'un maillage cohérent du territoire en adéquation avec la charte départementale PDIPR (équestre, pédestre et cycliste),
Une cartographie précise des sentiers d'intérêt communautaire sera définie par un règlement de gestion des sentiers/itinéraires de randonnées de la CC4R (Délibération du conseil communautaire)
- ✓ Aménagement touristique et gestion du lac du Môle et de ses alentours

Agriculture d'intérêt communautaire

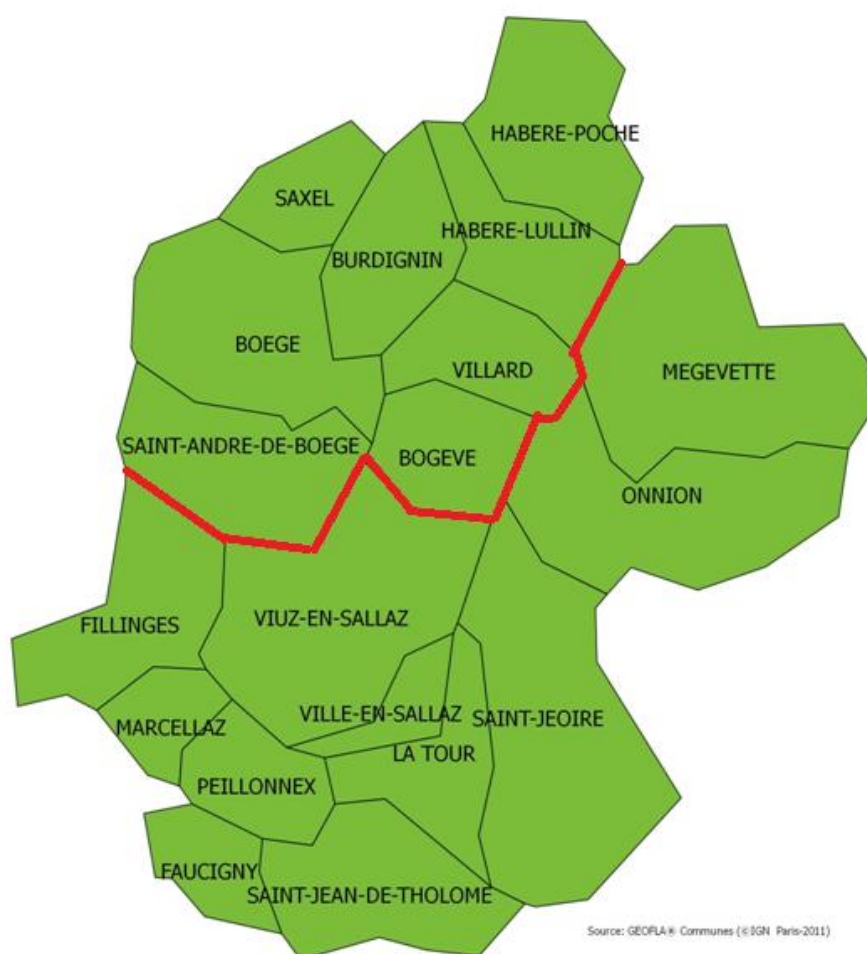
- ✓ Participation et mise en œuvre de la politique contractuelle liée aux alpages – Plan Pastoral Territorial du Roc D'Enfer
- ✓ Actions liées à la mise en œuvre du PSADER dans le cadre du CDDRA
- ✓ Promotion et soutien financier au monde agricole du territoire
- ✓ Mise en place des schémas de desserte par secteur ou sous-secteur pour les massifs boisés

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LA CC4R

Le projet de territoire défini en 2011 a abouti par l'application à compter du 1^{er} janvier 2015 des statuts issus des arrêtés préfectoraux des 3 et 10 juin 2014, intégrant la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Pour l'heure, l'exercice de la compétence Petite Enfance n'a pas été retenu, contrairement au projet de territoire défini en 2011.

En 2014, suite au renouvellement des conseils municipaux et du conseil communautaire, le Préfet a engagé la révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Dans ce cadre, il a proposé fin 2014 d'envisager que la Communauté de Communes de la Vallée Verte et la Communauté de Communes des 4 Rivières fusionnent.



FONCTIONNEMENT DE LA CC4R

Un conseil communautaire très actif :

En 2014, 10 réunions du conseil communautaire ont eu lieu.

Le **Conseil Communautaire** est constitué de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée au Conseil de Communauté par deux délégués. Statutairement, ce conseil se réunit au moins une fois par trimestre.

Les membres désignés du Conseil Communautaire comprennent 35 délégués au 31 décembre 2014 (suite à mise en œuvre de l'accord sur la représentation des communes) :

Commune de Faucigny

De janvier à mars

Titulaires : - Bernard CHATEL
- Danielle GRIGNOLA
Suppléant : - Françoise MAADOUNE

D'avril à décembre

Titulaires : - Bernard CHATEL
- Danielle GRIGNOLA

Commune de Fillinges

De janvier à mars

Titulaires : - Bruno FOREL
- Philippe PELLISSIER
Suppléant : - Dominique FOLLEA

D'avril à décembre

Titulaires : - Bruno FOREL
- Jacqueline GUIARD
- Paul CHENEVAL
- Isabelle ALIX
- Olivier WEBER

Commune de La Tour

De janvier à mars

Titulaires : - Daniel REVUZ
- Françoise BOURDES
Suppléant : - Jean PELLISSON

D'avril à décembre

Titulaires : - Daniel REVUZ
- Danielle ANDREOLI
- Jean PELLISSON

Commune de Marcellaz

De janvier à mars

Titulaires : - Bernard CHAPUIS
- Léon GAVILLET
Suppléant : - Pierre RICOTTI

D'avril à décembre

Titulaires : - Bernard CHAPUIS
- Léon GAVILLET

Commune de Mégevette

De janvier à mars

Titulaires : - Etienne GRIVAZ
- Max MEYNET-CORDONNIER
Suppléant : - Rémy DECROUX

D'avril à décembre

Titulaires : - Max MEYNET-CORDONNIER
- Chantal BEL

Commune d'Onnion

De janvier à mars

Titulaires : - Fernand BOSSON
- Gérard GARDE
Suppléant : - Yvon BERTHIER

D'avril à décembre

Titulaires : - Yvon BERTHIER
- Marie laure DOMINGUES
- Jocelyne VELAT

Commune de Peillonex

De janvier à mars

Titulaires : - Jean-Jacques DUVAL
- Stéphane BARREAU
Suppléant : - Daniel VUAGNOUX

D'avril à décembre

Titulaires : - Daniel TOLETTI
- Catherine BOSC
- Daniel VUAGNOUX

Commune de Saint-Jean-de-Tholome

De janvier à mars

Titulaires : - Christine CHAFFARD
- Philippe MAURICE DEMOURIOUX
Suppléant : - Fabrice MAGREAULT

D'avril à décembre

Titulaires : - Christine CHAFFARD
- Philippe GEVAUX

Commune de Saint-Jeoire

De janvier à mars

Titulaires : - Gilles PERRET
- Stéphane CHAMBON
Suppléant : -Yves PELISSON

D'avril à décembre

Titulaires : - Nelly NOEL SANDRIN
- Michel CHATEL
- Carole BUCZ
- Christophe BOUDET
- Gilles PERRET

Commune de Ville-en-Sallaz

De janvier à mars

Titulaires : - Claudine RANVEL
- Laurette CHENEVAL
Suppléant : - Joël BUCHACA

D'avril à décembre

Titulaires : - Laurette CHENEVAL
-Léandre CASANOVA

Commune de Viuz-en-Sallaz

De janvier à mars

Titulaires : - Serge PITTET
- Gérard MILESI
Suppléant : - Pascal POCHAT-BARON

D'avril à décembre

Titulaires : - Serge PITTET
- Maryse BOCHATON
- Gérard MILESI
- Pascal POCHAT-BARON
- Monique MOENNE
- Florian MISSILLIER

Le conseil communautaire statue sur tous les sujets relevant de sa compétence.

Les réunions du Conseil Communautaire sont ouvertes à tous les administrés de la collectivité. Elles ont lieu en moyenne une fois par mois le lundi à 19 heures à Marcellaz, siège social de la communauté.

Le Président de la Communauté de Communes des Quatre Rivières est **Bruno FOREL, Maire de la Commune de Fillinges**



Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil Communautaire et représente la collectivité dans tous les actes de la vie civile.

Le Bureau communautaire est composé du Président de la Communauté de Communes et des 5 vice-présidents qui étaient les suivants en 2014 :

- ✓ **1^{er} Vice-président : Serge PITTET, Maire de Viuz-en-Sallaz en charge de l'Aménagement du territoire et des travaux.**
- ✓ **2^{ème} Vice-présidente : Nelly NOEL-SANDRIN, Maire de Saint Jeoire en charge des affaires sociales et Petite Enfance**
- ✓ **3^{ème} Vice-président : Bernard CHATEL, Maire de Faucigny en charge de l'Agriculture**
- ✓ **4^{ème} Vice-présidente : Christine CHAFFARD, Maire de St-Jean de Tholome en charge du développement durable et de l'environnement.**
- ✓ **5^{ème} Vice-présidente : Chantal BEL, Adjoint à la Mairie de Megevette en charge de la culture et patrimoine.**

Contrairement aux municipalités, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bureau communautaire puisse prendre certaines décisions par délégations du conseil communautaire. Il en va de même pour le président.

Une délibération du 7 mai 2014 fixe par conséquent les champs d'intervention dans lesquels ces deux entités (bureau et président) peuvent intervenir par délégation du conseil communautaire en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les commissions thématiques :

Afin d'associer les élus municipaux aux débats menés au sein de la CC4R, il a été décidé de créer en 2014 cinq commissions thématiques :

Placées sous la responsabilité des Vice-présidents, les commissions sont composées de conseillers municipaux.

La Commission agriculture s'est réunie afin de traiter notamment des questions suivantes :

- ✓ Présentation du planning CCDRA / PSADER du Genevois français
- ✓ Etat des lieux des actions déjà financées dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer
- ✓ Réflexions sur un abattoir de proximité : programmation de visite de l'abattoir intercommunal du Diois (Drôme)
- ✓ Avancement du projet de Point de Vente Collectif porté par l'association « Les Paysannes de Haute-Savoie »
- ✓ Plaquette de promotion des producteurs locaux de la CC4R
- ✓ Méthode et résultats du recensement des producteurs mené au cours de l'été et automne 2013
- ✓ Présentation de la maquette : échanges, remarques, avis, validation
- ✓ Point sur le coût de réalisation
- ✓ Opérations de diffusion et distribution à prévoir pour janvier 2014
- ✓ Etude de marché « circuits courts » sur le territoire de la CC4R
 - Point sur l'avancement de l'étude
 - Politique d'animation auprès des producteurs pour la communication des futurs résultats : à déterminer

La Commission Culture et Patrimoine s'est réunie pour traiter des questions suivantes :

- Compétence « Développement de la lecture publique et mise en réseau des bibliothèques communales »,
 - ✓ Projet d'informatisation des bibliothèques avec notamment une présentation par Savoie-biblio
 - ✓ Etat des lieux des bibliothèques du territoire
 - ✓ L'actualité de Genevois Biblio
 - ✓ La mise en réseau des bibliothèques
 - ✓ Mise en réseau informatique
 - ✓ Animation
 - ✓ Rencontres individuelles avec les bibliothèques du territoire
- Point d'avancement du CDDRA 2013-2018,
- Bilan de l'Odyssée de Noël de Paysalp
- Présentation de la programmation culturelle proposée par Paysalp sur le territoire de la CC4R
- Suivi de la Ludothèque Monts et Merveilles
- Suivi de L'Ecole de musique Intercommunale

La Commission Action sociale Enfance s'est réunie pour traiter des questions suivantes :

- Projet de convention d'objectifs avec la MJCI Les Clarines et suivi de son activité
- Suivi de l'activité de l'épicerie sociale
- Suivi du partenariat avec l'association Alvéole
- Suivi de l'activité de l'ADMR

La commission environnement/développement durable s'est réunie afin de traiter notamment des questions suivantes :

- Contrats corridors Salève-Voirons et Bargy-Glières-Môle,
- Contrat de territoire Espaces Naturels Sensibles (ENS),
- Espace Naturel Sensible du Vouan,
- Contrats de Rivières du bassin versant de la Menoge et Giffre-Risse.

Les Organismes extérieurs :

La Communauté de Communes est représentée dans divers organismes :

- ❖ Le Syndicat Intercommunal de l'Hôpital Annemasse/Bonneville
- ❖ PAYSALP
- ❖ MJCI
- ❖ Ecole de Musique Intercommunale
- ❖ ADMR
- ❖ Comité de Pilotage du CDDRA –Genevois Français
- ❖ SM3A par l'intermédiaire de la Commission Locale de l'Eau du SAGE, mais aussi dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de rivière Giffre/Risse
- ❖ Syndicat Mixte SCOT DES 3 VALLEES en charge de l'élaboration du SCOT dont le périmètre a été arrêté en 2009, regroupant la CC4R et la communauté de Communes de la Vallée Verte,
- ❖ Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC/PROXIMITI) en charge de la mise en place d'un service de transport public à l'échelle des 4 communautés que sont la CCFG, la CCPR, la CCAS et la CC4R,

SES MOYENS

Des ressources humaines :

Pour concrétiser ses projets et assurer la gestion des services au quotidien, la Communauté de Communes des Quatre Rivières s'est dotée d'une nouvelle équipe qui travaille au côté des élus afin de les aider dans leur prise de décisions. AU 31/12/2014, nous comptons un effectif de 9 agents dont les missions sont les suivantes :

Services	Effectif	Situation Administrative
Administration Générale	Un Directeur Général des Services	Titulaire 35h à compter du 1 ^{er} août 2014
	Une Secrétaire Comptable/ Accueil	Titulaire 35h à compter du 1 ^{er} août 2014
	Une Responsable culture/bibliothèque	Titulaire 35h à compter du 1 ^{er} novembre 2014
Service Urbanisme	Une Instructrice, également en charge des ordures ménagères	Titulaire 35h
	Un instructeur, également en charge de l'environnement	Titulaire 35h
	Une Instructrice	Stagiaire 27.5
	Une Instructrice	Titulaire 35h
	Une Instructrice	Titulaire 35h
Service Espaces Verts	Un agent polyvalent	Contractuel 35h

Il convient de préciser que plusieurs agents sont polyvalents et assurent, outre leurs missions d'instruction en matière d'urbanisme, des missions d'étude et de suivi des dossiers dans les différents domaines de compétences de l'Etablissement (environnement, ordures ménagères, ...).

Le siège social de la CC4R se situe :

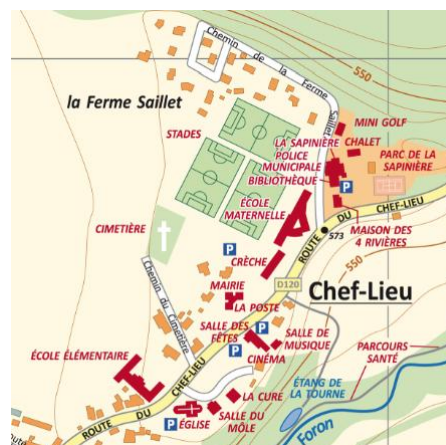
Mairie de Marcellaz - 3 place de la Maire – 74250 MARCELLAZ.

L'adresse des bureaux est la suivante :

28, chemin de la Ferme Saillet, 74250 FILLINGES.

Les heures d'ouverture au public de la CC4R sont les suivantes :

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de



9h à 12h30 et de 13h30 à 18h et les mercredis de 9h à 12h.

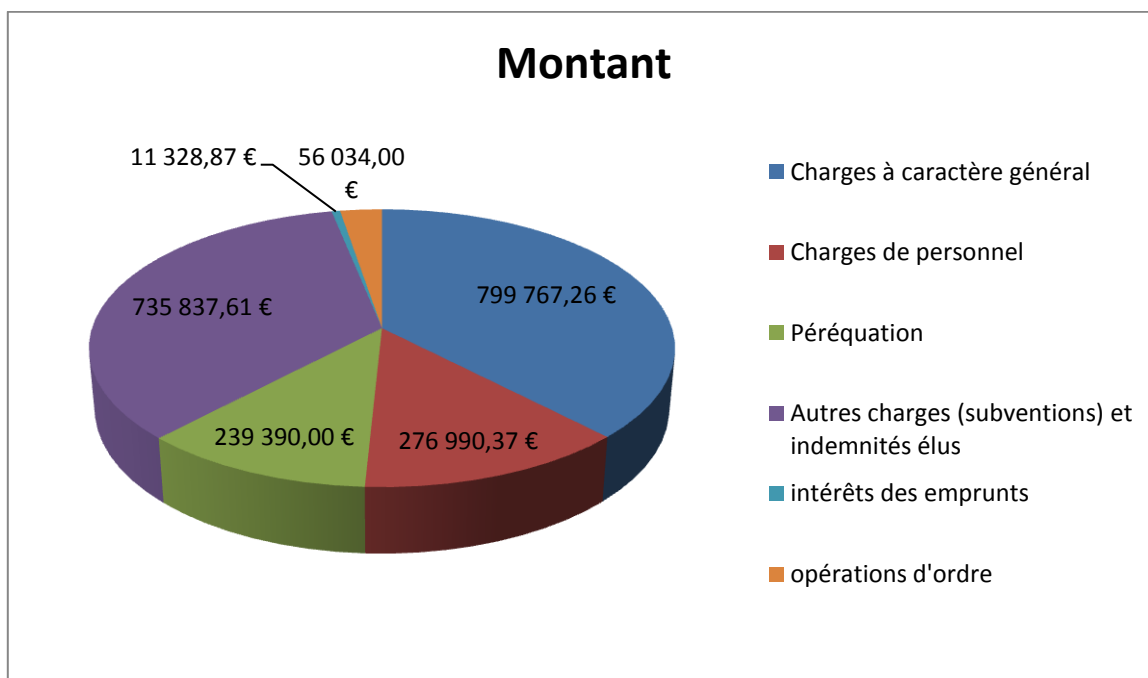
Le service Urbanisme est ouvert au public tous les jours de la semaine de 13h45 à 17h30 à l'exception du mardi.

Des moyens Financiers : Présentation synthétique des résultats 2014

Compte Administratif 2014 :

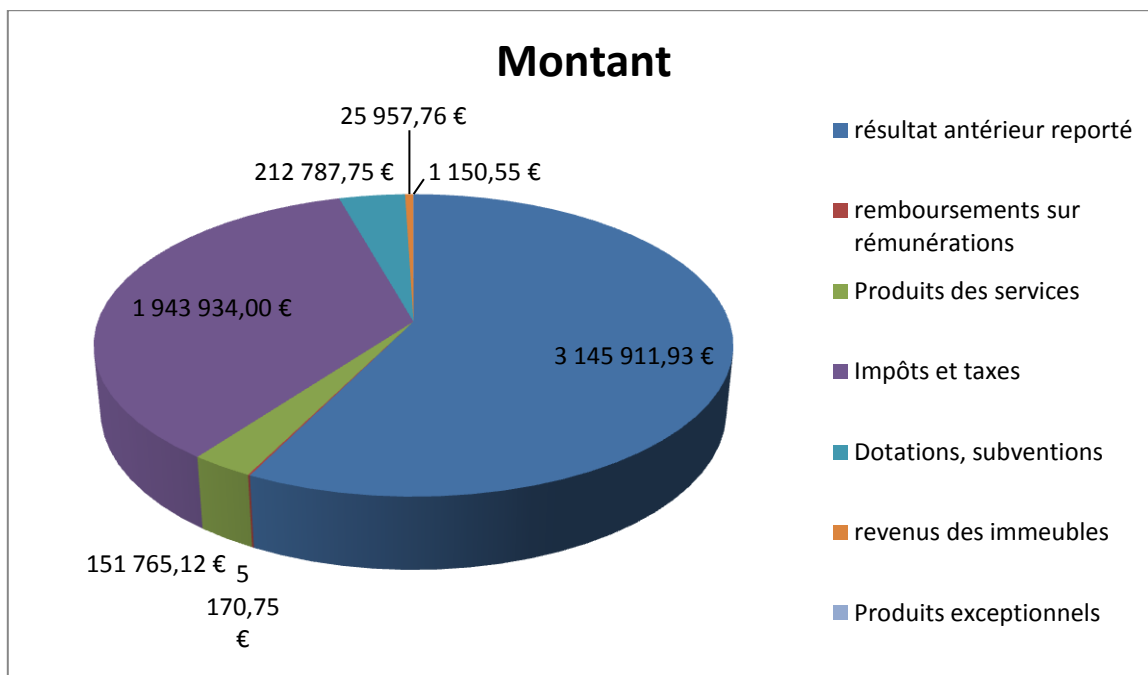
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2 119 348.11 €



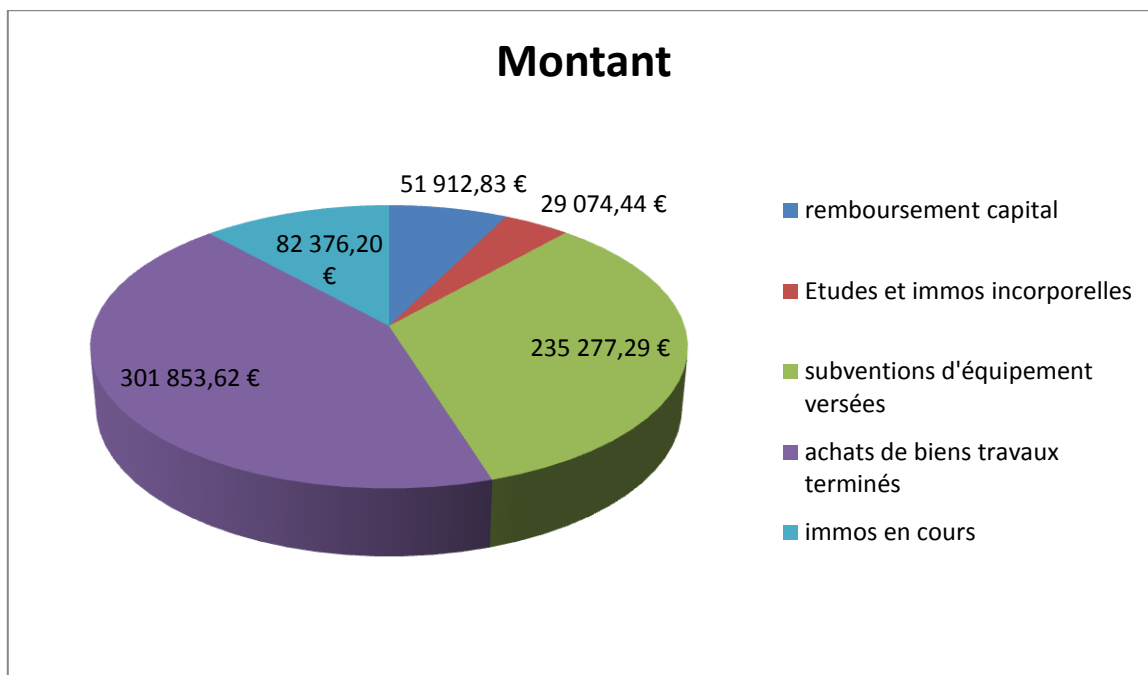
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2 340 765.93 €



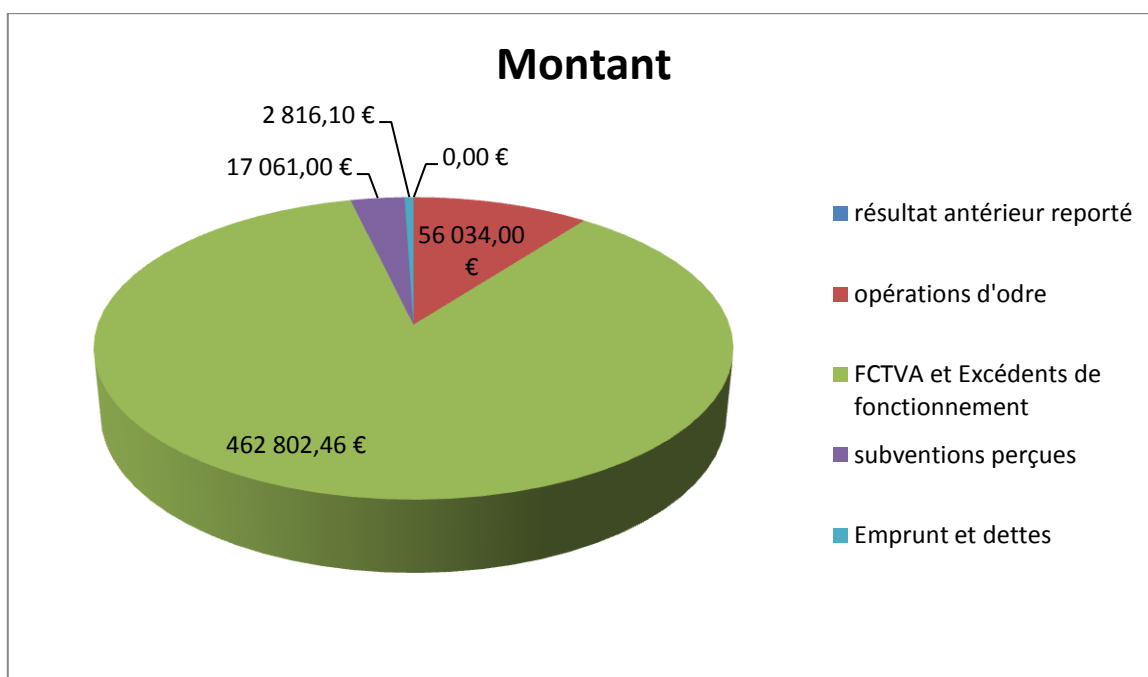
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

700 494.38 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

538 713.56 €



REALISATIONS 2014

Administration Générale de la Structure :

L'année 2014 a été marquée sur le plan administratif par la continuation de la mise en œuvre des modifications statutaires approuvées en 2012 (suivi des conventions d'objectifs mises en place, rétrocession des chapiteaux aux communes, ...).

2014 est également l'année d'installation de la nouvelle équipe élue dans les conseils municipaux en mars 2014. Le conseil communautaire a été installé le 23 avril 2014.

Durant l'été, la collectivité a vu arriver plusieurs membres du personnel venus compléter des postes vacants :

- S. Say, Directeur Général des Services
- N. Frantz, Secrétariat comptable/paie et accueil
- N. Leroux, Instructrice en Autorisation du Droit des Sols

A l'automne, N. Danielian a rejoint les équipes afin de permettre la mise en œuvre de la mise en réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes.

Des entretiens de recrutement ont également été menés en vue de pourvoir le poste vacant de Directeur Général Adjoint.

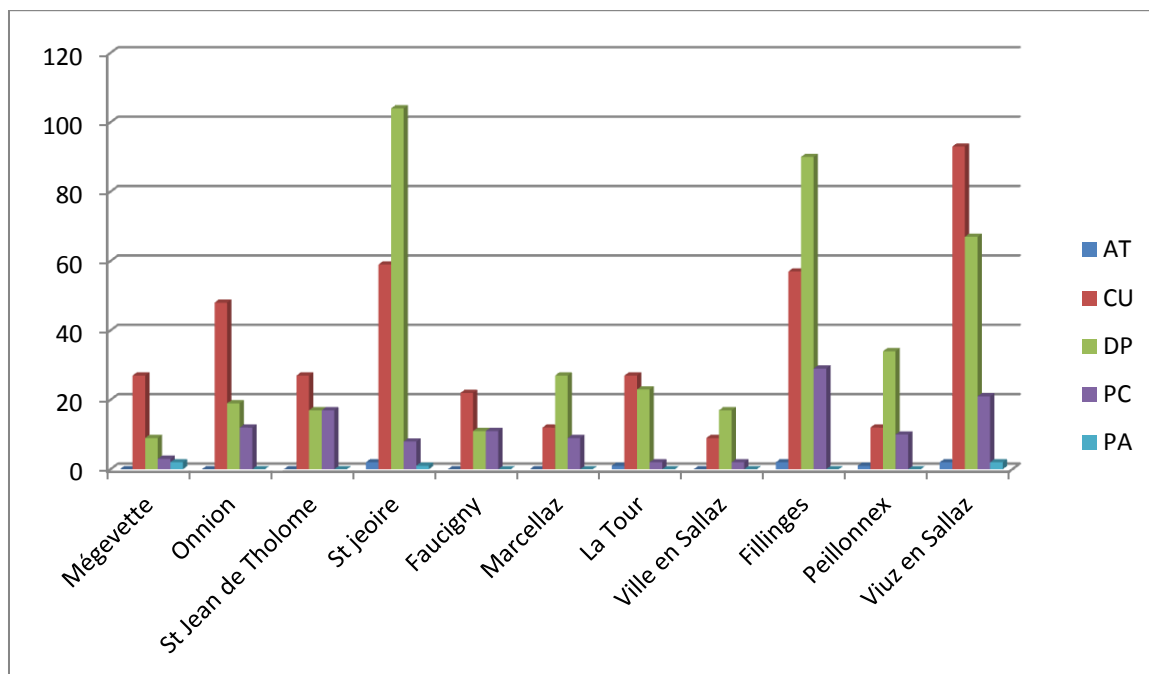
Mise à disposition de service

Une commune de la CC4R a rencontré des difficultés avec le soudain placement en arrêt maladie de son agent en charge de la comptabilité, facturation et paie. Afin de pallier ce problème, la Communauté a mis à disposition un agent pour effectuer les missions les plus urgentes sur la fin d'année, le temps pour la commune de recruter un personnel de remplacement.

Aménagement du Territoire :

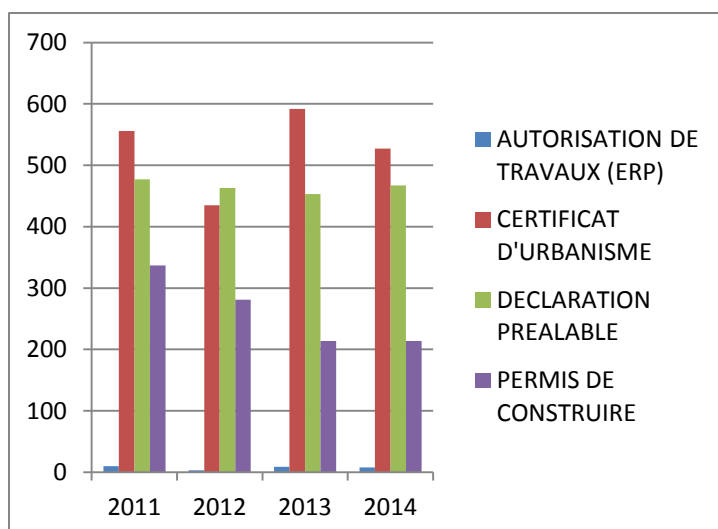
Bilan du service urbanisme :

En 2014, 1 044 dossiers ont été traités. La répartition par communes est la suivante : :



Quatre instructeurs ont été recrutés à cet effet (représentant 3 équivalents temps plein au 1^{er} janvier 2015). Leurs principales missions sont les suivantes:

- ☞ Accueil des pétitionnaires ;
- ☞ Consultances des organismes extérieurs (services Assainissement /Eau/ Bâtiments de France/ EDF / DDT/SDIS/Commission accessibilité....) ;
- ☞ Complétude des dossiers : 60 à 80 % des dossiers déposés sont incomplets ;
- ☞ Instruction du dossier ;
- ☞ Présence dans les commissions d'urbanisme ;
- ☞ Présence dans les consultances architecturales ;
- ☞ Conseil auprès des élus sur la réglementation applicable en matière d'urbanisme



Le service consultance architecturale :

Avant de déposer un permis de construire, il est possible de recevoir des conseils utiles sur la conception architecturale du projet de construction ou de rénovation.

Un architecte consultant et les services instructeurs en matière d'urbanisme de la CC4R sont à la disposition des pétitionnaires pour apporter une assistance architecturale et réglementaire sur les projets déposés.

Ce service gratuit est mis en place par la Communauté de Communes des Quatre Rivières en partenariat avec les Communes et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (CAUE 74).

Afin de garantir le meilleur service, Il est important :

- De privilégier une rencontre avec ce service avant le dépôt officiel de permis de construire.
- De venir avec le maximum de documents et d'informations (liste des documents sur le site www.cc4r.fr)

L'architecte consultant est là pour aider dans l'élaboration des projets. Il ne peut en aucun cas assurer leur mise au point définitive, ni se substituer à un maître d'œuvre. Les croquis et schémas réalisés par l'architecte consultant ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer un projet.

Pour bénéficier de cette consultance gratuite, il est nécessaire de prendre RDV auprès du secrétariat de mairie concerné.

Bilan des consultances 2014 : 93 consultances sur l'ensemble du territoire

Communes	Nombre rendez-vous
Marcellaz	2
Peillonex	1
Faucigny	3

Fillinges	3
La Tour	0
Ville-en-Sallaz	0
Viuz-en-Sallaz	5
Mégevette	1
Onnion	2
Saint Jean	47
Saint Jeoire	29

Développement du service de transport en commun :

Les 4 communautés de communes fondatrices sont représentées au sein du comité syndical du SM4CC.

Une modification statutaire a été approuvée pour permettre une représentation accrue de la CCFG et de la CCPR au sein des instances du Syndicat en raison de l'augmentation de leur population.

Le Syndicat gère sur le territoire de la CC4R l'ensemble des transports scolaires, ainsi qu'une Ligne à la Demande entre Saint Jeoire et Reignier (via le CHAL).

Des réflexions sont en cours concernant la structuration d'un réel service de transports urbains sur l'ensemble du territoire syndical.

Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes

En 2014, le CDDRA a permis d'obtenir des financements pour le recrutement d'une chargée de mission mise en réseau des bibliothèques.

Des crédits sont encore disponibles pour ce contrat qui arrivera à mi-parcours courant 2015.

Un Schéma de Cohérence Territorial dénommé SCOT des 3 Vallées

L'année 2014 marque le lancement opérationnel de la procédure d'élaboration du SCOT et notamment une ébauche du Rapport de Présentation¹ et du diagnostic de territoire.

Celui-ci a pour vocation d'expliquer les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation.

Il présente une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Pour ce faire, différentes séances de travail ont eu lieu avec les élus et les EPCI, Communes, Syndicats, associations tout au long de l'année.

Une visite du territoire et des ateliers ont eu lieu le 9 Juillet. Cette journée avec les élus a permis de s'arrêter dans différents lieux où les enjeux thématiques sont les plus représentatifs :

- Boège, pour la problématique de l'agriculture, forêt et équipement
- Bogève pour les enjeux paysagers et touristiques

- Viuz-en-Sallaz en tant que Polarité et son économie de proximité
- Saint Jeoire pour ses activités économiques et ses aménagements urbains
- St Jean de Tholome pour les questions liées au Logement social et les aspects caractéristiques des villages

Cette journée a permis aux élus d'échanger, comparer et d'analyser sur les communes du SCOT des 3 vallées des problématiques communes et de confronter différentes réponses possibles. L'objectif de cet atelier a été de mieux cerner les enjeux de l'ensemble du territoire des 3 Vallées et la façon dont il faudra les appréhender.

Un séminaire transversal s'est tenu également l'après-midi du 29 Septembre. L'objectif a été de faire émerger une vision commune du territoire et de ses enjeux en partageant les éléments de diagnostic afin de contribuer à l'enrichir par le retour des élus sur les enjeux prégnants du territoire.

Zones d'Activités Communautaires

Un avant-projet a été élaboré pour la Zone d'Activités Economiques de Saint Jeoire et la déchetterie. Ces documents ont été transmis pour avis au Conseil Général afin qu'il se prononce sur les accès. Des discussions sont en cours avec ses services à ce sujet.

Parallèlement, une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a été élaborée pour la réalisation de cette déchetterie.

Sur la commune de Peillonex, des discussions ont repris avec les propriétaires des parcelles restant à acquérir par la CC4R pour permettre la réalisation de la zone escomptée et de la déchetterie liée.

Environnement :

Ordures ménagères et tri sélectif

Un appel d'offres a été mené à l'automne 2014 dans la perspective de la prise de compétence en matière de collecte des déchets ménagers du tri sélectif et de la collecte du carton à compter du 1^{er} janvier 2015.

Lot 1, déchets ménagers : Entreprise COVED, note de 93.75/100, pour un coût estimé de 407 848 € HT,

Lot 2, tri sélectif : Entreprise COVED, note de 82/100, pour un coût estimé de 77 179 € HT

Lot 3, collecte du carton : Entreprise COVED, note de 85/100, pour un coût de 4 004 € HT

Choix du mode de financement du service Déchets

Une concertation a eu lieu dans le cadre d'un groupe de travail déchets concernant le mode de financement adapté au service ordures ménagères dans le cadre de la prise de compétence du 1^{er} janvier 2015. Le groupe Déchets (comportant 2 représentants par commune) a ainsi examiné successivement les conséquences d'un choix de la Redevance ou de la Taxe en matière de coût du service ordures ménagères. Il s'est réuni à 4 reprises (présentation globale des enjeux/avantages et inconvénients de la Redevance/avantages et inconvénients de la Taxe/ Synthèse).

A l'issue de cette concertation, par délibération du 13 octobre 2014, le conseil communautaire a opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Désignation de délégués au SIVOM de Cluses et au SIDEFAGE

Les délégués titulaires issus du nouveau conseil communautaire auprès du SIVOM de Cluses sont :

- Christine Chaffard
- Serge Pittet
- Bernard Chapuis
- Daniel Toletti

La CC4R est également représentée au SIDEFAGE par B. Forel.

Règlement du service Déchets à compter du 1^{er} janvier 2015

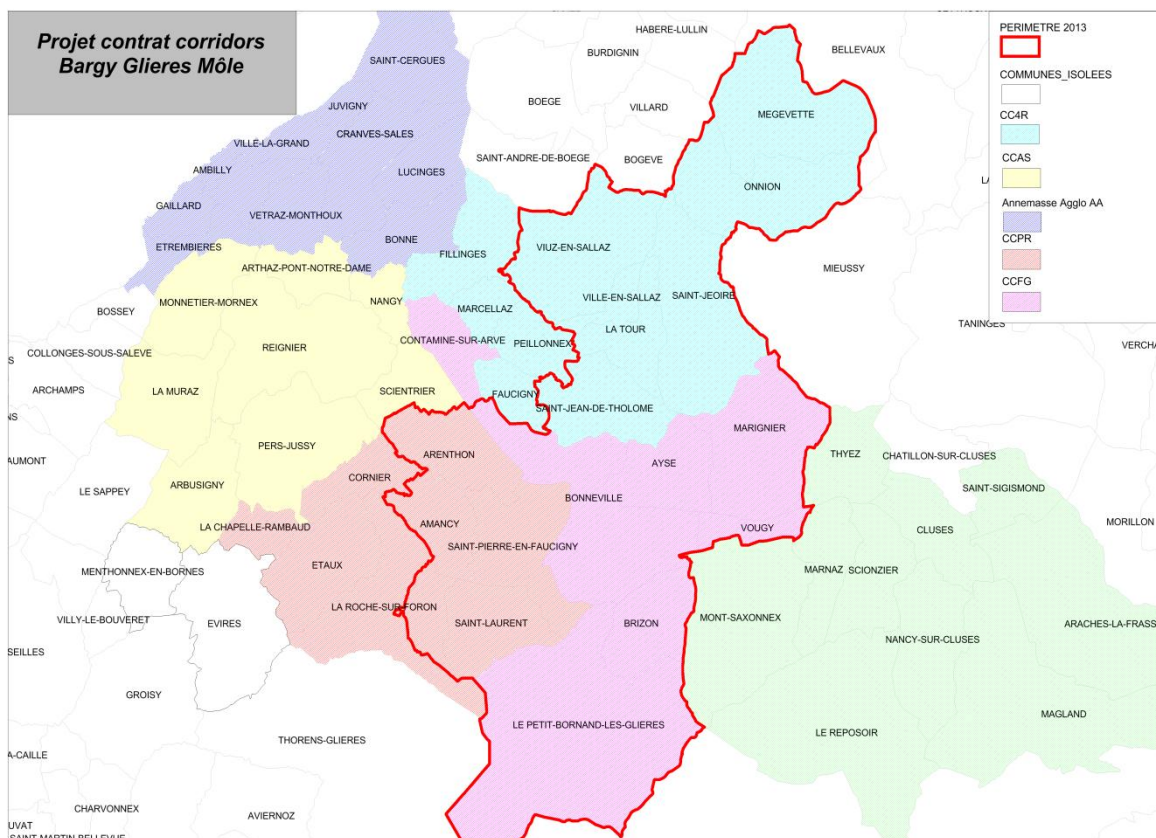
Un règlement du service déchets a été élaboré et proposé aux communes pour prise d'un arrêté d'application au 1^{er} janvier 2015.

Tarification applicable aux professionnels utilisant les déchetteries du territoire

Une réflexion est en cours au sujet de la facturation des professionnels utilisant les déchetteries sur le territoire de la CC4R. Pour ce faire, un état des passages 2013 a été fourni par l'exploitant des déchetteries. Des recherches de renseignement concernant le coût et le mode de facturation sont en cours auprès d'autres collectivités du département.

Contrats Corridors Salève Voiron

Les contrats corridors sont des outils financiers, créés par la Région Rhône-Alpes, afin de répondre aux objectifs de préservation et de restauration de la connectivité écologique d'un territoire par un soutien aux acteurs locaux dans la conduite de projets opérationnels.



Calendrier prévisionnel : fin 2015 – début 2016 → signatures du contrat corridors

SM3A

Suite à des crues torrentielles survenues les 23 et 24 juillet 2014, il a été nécessaire d'entreprendre des travaux de sécurisation d'urgence sur les communes de la Tour et Saint Jéore avec le concours technique du SM3A. Une enveloppe de 15 000 € avait été débloquée à cet effet. Une convention est présentée à l'approbation du conseil communautaire afin de permettre le remboursement des sommes engagées (modèle joint).

Contrat de territoire Espace Naturel Sensible

Le territoire de la CC4R possède un patrimoine naturel remarquable. Cependant, l'absence de gestion des espaces naturels actuelle peut aboutir à une perte de biodiversité ou de fonctionnalité dans les interactions entre écosystèmes. Un programme de gestion des espaces naturels doit donc être réalisé sur l'ensemble du territoire.

La CC4R a élaboré avec le Conseil Général le premier contrat de territoire du département qui doit aboutir à un réseau cohérent de sites à labelliser Espace Naturel Sensible.

Les grands objectifs de ce document sont :

- l'identification des sites avec leur périmètre de gestion ;
- la proposition d'orientations et d'objectifs pour la gestion de chaque site ;
- la proposition d'un programme d'action sur 5 ans sur chaque site ;
- la proposition d'un programme de valorisation global de ces espaces naturels.

Le cahier des charges du Contrat de Territoire définit une liste de 5 zones d'étude qui pourra être complétée lors de l'étude (Les Brasses Nord, Les Brasses Sud, Le Mont Vouan, Le Môle et Le Lac du Môle).

Afin de respecter la cohérence géographique du massif du Môle, la CC4R a souhaité s'associer à la Communauté de Commune Faucigny Glières (CCFG).

Une consultation a été lancée aux mois de décembre 2013 et janvier 2014 à la suite de laquelle 5 offres ont été réceptionnées.

Après l'analyse des offres et l'audition de 2 candidats, la commission d'attribution constituée d'un représentant par commune concernée par le périmètre de l'étude, un représentant de la CCFG et de la CC4R a proposé de confier cette mission au candidat « SAGE ENVIRONNEMENT » pour les montants de 27 395 € HT (32 874 € TTC). Ils ont immédiatement engagé l'étude.

Gestion du site du Mont Vouan :

La Communauté de Communes des Quatre Rivières a souhaité préserver le site du Mont Vouan pour la richesse patrimoniale exceptionnelle qu'il renferme tant du point de vue environnemental qu'historique et archéologique. Part ailleurs, le site étant fortement fréquenté par le grand public, la CC4R souhaite éviter une trop forte dégradation notamment des sites des meulrières par la mise en place d'un plan de gestion et d'outils visant à concilier la préservation et l'ouverture au public.

Le site du Mont Vouan a vocation à devenir un Espace Naturel Sensible et intégrer le Réseau Ecologique Départemental. Il constitue une entité à valeur écologique, paysagère et archéologique forte (classement aux Monuments Historiques en 2009).

Lors de la demande d'inscription du Mont-Vouan au titre des espaces naturels sensibles auprès du Conseil Général, ce dernier a demandé à ce qu'un document global de gestion soit élaboré afin de faire l'état des connaissances naturalistes, historiques et des usages, de fixer des objectifs de gestion et de déterminer un plan d'actions.

La rédaction du plan de gestion a été confiée au bureau d'étude ECOSPHERE. La CC4R a souhaité confier le volet valorisation du site à 2 experts reconnus du territoire que sont PAYSALP et l'Université de Grenoble (via le Professeur BELMONT). ECOSPHERE devra donc intégrer le travail réalisé sur la valorisation du site dans le plan de gestion. Le montant nécessaire à la réalisation de ce plan de valorisation est fixé à 38 340 € HT soit 41 608 € TTC.

Cette dépense pourra être imputée en section d'investissement, dans le cadre de la même opération que celle liée au plan de gestion du Mont-Vouan.

La subvention du Conseil Général de la Haute-Savoie envisagée dans le cadre du plan de gestion du Mont-Vouan englobe également les dépenses liées à la réalisation du plan de valorisation et ce, à hauteur de 60% pour le globale (plan de gestion + plan de valorisation).

Cette action fait l'objet d'une large concertation entre les services du Conseil Général, Paysalp, le professeur BELMONT et les élus de Viuz-en-Sallaz, de Fillinges et de Saint-André de Boège.

PDIPR

La boucle 1 du schéma directeur de randonnée de la communauté a été inscrite au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée.

Actions Culturelle et Patrimoniales

Subvention au festival des chorales de Mégevette

Une subvention de 2000 € a été versée au festival des chorales de Mégevette, en raison de l'originalité de son concept, s'agissant d'une manifestation d'intérêt communautaire, de l'intérêt culturel qu'il représente, de son ancienneté (10 ans), et de son envergure de niveau régional.

Ecole de musique intercommunale :

La convention d'objectifs négociée en 2013, est entrée en vigueur et le fonctionnement de l'association est ainsi pérennisé.

Mise en réseau des bibliothèques :

Le lancement de la mise en réseau des bibliothèques a débuté en novembre 2014 avec le recrutement d'une chargée de mission. Celui-ci a permis de créer un réseau pour les lecteurs de la CC4R et d'impliquer fortement les 10 Bibliothèques dans la politique culturelle de la Communauté de Communes.

Pour débiter ce projet, il a fallu :

- Faire un état des lieux et recueil de données sur les principales caractéristiques des 10 bibliothèques (évaluation des locaux, des collections, du fonctionnement, des missions de chaque bibliothèque, état des collections, les emprunteurs, les besoins et les envies des acteurs ...)
- Mettre en place un outil informatique commun et adapté (logiciel SIGB, catalogue commun, réservation des ouvrages, carte commune, Opac)
- Créer des outils
- Créer un portail dédié aux bibliothèques
- Coordonner, mettre en lien et en synergie les 10 bibliothèques
- Valoriser le travail des bénévoles et les accompagner dans une démarche de développement de compétences.

Actions sociales :

Epicerie sociale

Depuis plusieurs années, la CC4R, en lien avec le Secours Catholique, la CAF de Haute-Savoie et le CG74 soutient l'épicerie sociale située sur la commune de St Jeoire. Ce lieu de socialisation a pour objectif de permettre à des personnes connaissant des difficultés économiques, d'acquérir des produits alimentaires à coûts réduits. L'épicerie sociale a surtout vocation à être un lieu favorisant l'intégration sociale des bénéficiaires-clients en proposant des rencontres et ateliers afin de les sortir de l'isolement. La participation financière a été de 7 760 euros en 2014.

MJC Intercommunale

La MJC Intercommunale a réuni son conseil d'administration le 18 novembre 2014. Son compte d'exploitation fait ressortir un montant de déficit de 80 000 € environ pour l'année 2013/2014. Un projet de budget équilibré pour l'année 2014/2015, a été présenté lors du conseil d'administration.

La CC4R a financé en 2014 un audit des comptes de cette structure afin d'accompagner les responsables dans le redressement financier rendu nécessaire par le résultat déficitaire.